

**Chasse expérimentale printanière
au dindon sauvage dans le sud
de la Montérégie en 2007**

Direction de l'aménagement de la faune de l'Estrie, de Montréal et de la Montérégie

Direction de l'aménagement de la faune
de l'Estrie, de Montréal et de la Montérégie

RAPPORT TECHNIQUE 16-39

CHASSE EXPÉRIMENTALE PRINTANIÈRE AU DINDON SAUVAGE DANS LE SUD DE LA MONTÉRÉGIE EN 2007

Par

André Dicaire

et

Claude Sirois

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Novembre 2007

Référence à citer :

Dicaire, A. et C. Sirois. 2007. Chasse expérimentale printanière au dindon sauvage dans le sud de la Montérégie en 2007. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune - Direction de l'aménagement de la faune de l'Estrie, de Montréal et de la Montérégie, Longueuil. Rapport technique 16-39, iv + 11 pages.

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2007

ISBN (Format imprimé) : 978-2-550-52222-5

ISBN (Format pdf) : 978-2-550-52223-2

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	III
LISTE DES TABLEAUX	IV
LISTE DES GRAPHIQUES	IV
INTRODUCTION	1
RÉSULTATS ET DISCUSSION	1
1. LA RÉCOLTE.....	2
1.1. Les données des carnets des chasseurs	5
1.1.1. Les heures chassées	5
1.1.2. Le nombre de dindons mâles et femelles vus	5
1.1.3. Le taux de succès et l'efficacité des chasseurs	7
1.1.4. Données économiques et sociales.....	8
2. LES DONNÉES BIOLOGIQUES	9
3. RECOMMANDATIONS	10

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. La récolte de dindons lors de la première plage de chasse (27 au 30 avril 2007) ...	3
Tableau 2. La récolte de dindons lors de la deuxième plage de chasse (04 au 07 mai 2007) ...	3
Tableau 3. La récolte de dindons lors de la troisième plage de chasse (11 au 14 mai 2007)....	3
Tableau 4. Récolte 2007 par superficie forestière pour les municipalités incluses dans les limites de la zone de chasse 08 Sud ⁽¹⁾	4
Tableau 5. Les données biologiques 2007.....	9

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1. Nombre de dindons vus et entendus par 1 000 chasseursheures	6
Graphique 2. Succès – Efficacité-Présence dindons par moyenne heures chassées	8

INTRODUCTION

Lors de la troisième et dernière année de chasse expérimentale printanière au dindon sauvage tenue en 2007, des modifications ont été apportées au nombre de permis disponibles et ainsi qu'à la configuration des plages de chasse.

Le nombre de permis fut fixé à 600, réparti également sur trois plages de chasse de 4 jours qui se tenaient du vendredi au lundi. La première plage commençait le vendredi 27 avril jusqu'au lundi 30 avril. La deuxième, du vendredi 4 mai au lundi 7 mai et la troisième du vendredi 11 mai au lundi 14 mai.

Les heures pour l'enregistrement des prises furent étendues. Le chasseur devait enregistrer son dindon au poste d'enregistrement de Ormstown entre 8 heures et 14 heures, la journée même de la capture.

Une erreur de calcul s'est glissée dans les données 2005 et 2006 sur l'évaluation du paramètre 1000 chasseursheures. La correction a été apportée et le graphique 1 reprend les données des années 2005 et 2006 et il comprend, aussi, les données de l'année 2007. Encore cette année, le tirage au sort des permis fut effectué par la Fédération québécoise de la Faune, le 7 mars à Québec.

Des inventaires de population de dindons ont été complétés, en avril et en mai 2007, dans les zones de chasse 05 (Montréal) et 10 (Outaouais). Une période de sept semaines fut nécessaire pour bien couvrir tout le territoire de chacune des zones. Un rapport d'inventaire sera préparé pour chacune des zones.

RÉSULTATS ET DISCUSSION

Un maximum de 600 permis pouvait être délivré lors de cette troisième année de chasse expérimentale printanière au dindon sauvage. Un total de 712 chasseurs se sont inscrits au tirage au sort. De ce nombre, 600 chasseurs gagnants ont reçu une confirmation de participation.

Trois plages étaient prévues et chaque chasseur ne pouvait participer qu'à une seule de ces plages de 4 jours. Un chasseur ne pouvait récolter qu'un seul dindon à barbe. Lors

de la première plage qui s'étendait du 27 au 30 avril, 200 chasseurs pouvaient chasser. À la seconde plage, du 4 au 7 mai, 198 chasseurs étaient éligibles. Et 202 chasseurs étaient attendus pour la dernière plage entre le 11 et le 14 mai.

1. LA RÉCOLTE

La récolte totale de 160 dindons se présente ainsi : 2 femelles adultes avec barbe, 36 mâles immatures et 122 mâles matures pour un succès total de 26 %.

Lors de la première plage de chasse, la récolte fut de 75 dindons pour un succès de 37,5 %. La récolte se résume ainsi : 1 femelle à barbe, 17 mâles immatures et 57 mâles adultes. Une femelle fut abattue, car elle portait une barbe, ce qui se retrouve dans moins de 5 % de la population, selon la littérature consultée.

Lors de la deuxième plage, la récolte fut de 48 dindons et se répartit ainsi : 1 femelle à barbe, 11 mâles immatures et 36 mâles matures pour un succès de 24 %.

En terminant, la troisième plage a donné une récolte de 36 dindons et se présente ainsi : 8 mâles immatures et 29 mâles matures pour un succès de 18 %.

Au total, nous avons enregistré 36 mâles immatures pour 122 mâles matures ce qui représente une proportion de 23 % d'immatures dans la récolte totale. Ce rapport entre immature et adulte est un des indices pouvant servir à l'évaluation du taux de survie des jeunes. Celui de cette année (2007) est bon, car la littérature consultée propose un rapport se situant entre 20 et 30 %. En 2006, on retrouvait 27 % d'immatures dans la récolte.

Cette récolte de 157 mâles ne représenterait que 10 à 12 % de la population totale des mâles, évaluée en 2004. Une récolte de mâles inférieure à 30 % n'affecterait pas, à la baisse, le niveau de la population de dindon.

Les Tableaux 1, 2 et 3 détaillent la récolte par jour et par segment de la population.

Tableau 1. La récolte de dindons lors de la première plage de chasse (27 au 30 avril 2007)

Segment	Vendredi	Samedi	Dimanch	Lundi	Total
Femelle	0	0	1	0	1
Mâle Immature	8	7	0	2	17
Mâle adulte	15	25	7	10	57
Total	23	32	8	12	75

Tableau 2. La récolte de dindons lors de la deuxième plage de chasse (04 au 07 mai 2007)

Segment	Vendredi	Samedi	Dimanch	Lundi	Total
Femelle	0	0	0	1	1
Mâle Immature	5	1	3	2	11
Mâle adulte	11	11	9	5	36
Total	16	12	12	8	48

Tableau 3. La récolte de dindons lors de la troisième plage de chasse (11 au 14 mai 2007)

Segment	Vendredi	Samedi	Dimanch	Lundi	Total
Femelle	0	0	0	0	0
Mâle Immature	4	1	3	0	8
Mâle adulte	12	11	4	2	29
Total	16	12	7	2	37

La superficie du territoire boisé de la zone 8 sud totalise 625 km². La récolte obtenue en fonction de la superficie boisée se situe à 0,26 dindon/km². À la lecture du tableau 4, les trois municipalités ayant obtenu le plus haut taux de récolte par superficie boisée de son territoire sont dans l'ordre : Sainte-Barbe (0,93), Saint-Stanislas-de-Kostka (0,69) et St-Anicet (0,59). Dans ce tableau, la récolte est répartie selon la semaine 1, 2, et 3.

En 2005, pour les 5 municipalités où la chasse avait lieu, la densité de récolte fut de 0,131 dindon/km² (34 dindons). En 2006 pour ces mêmes municipalités nous avons obtenu 0,235 dindon/km² (61 dindons) et en 2007 nous avons une densité de récolte de 0,200 dindon/km² (52 dindons).

Tableau 4. Récolte 2007 par superficie forestière pour les municipalités incluses dans les limites de la zone de chasse 08 Sud⁽¹⁾

Ville	Récolte 1,2,3	Sup tot km ²	Super fores km ²	dindon/ km ² forêt
Sherrington	1,1,1	31	6,12	0,490
Saint-Stanislas-de-Kostka (2)	1,2,2	62	7,20	0,694
Saint-Louis-de-Gonzague	1,0,1	91	10,7	0,187
Sainte-Clothilde	1,1,1	79	29,9	0,100
Saint-Chrysostome	9,6,3	100	38,7	0,465
Sainte-Barbe(1)	0,4,1	77	5,40	0,926
Saint-Anicet (3)	15,7,1	179	39,0	0,590
Ormstown	5,0,3	144	52,1	0,154
Saint-Bernard-de-Lacolle	5,2,1	113	44,0	0,182
Hinchinbrook	3,3,2	150	64,9	0,123
Hemmingford	11,12,12	158	97,4	0,359
Havelock	1,1,2	89	61,8	0,065
Godmanchester	7,3,2	139	40,9	0,293
Franklin	5,2,1	113	63,4	0,126
Elgin	6,3,0	70	31,2	0,289
Sainte-Agnès-de-Dundee	3,1,4	84	16,3	0,491
Très-Saint-Sacrement	1,0,0	99	16,0	0,063
TOTAL	160	1779	625	0,256

(1) Portrait du déboisement pour les périodes 1990-1999 et 1999-2002 pour les régions administratives de la Chaudière-Appalaches, du Centre-du-Québec, de la Montérégie et de Lanaudière (Rapport synthèse) par Tingxian Li et Patrick Beauchesne et Marie-Josée Osmann du ministère de l'Environnement du Québec. Mai 2003

En ce qui concerne la densité de chasseurs, elle était de 0,32 chasseur/km² de superficie boisée. En 2007, la densité de chasseurs, par plage de chasse, sur tout le territoire, se

situé à 0,32 chasseur/km² (0,85 chasseur/mille²) de superficie boisée. À titre de comparaison dans l'État de New York (2004), la densité était de 2 chasseurs/mille² mais pour toute la superficie de l'unité de chasse. Pour la zone 8 sud, nous avons une superficie totale de 1 779 km² (687 mille²) pour une densité de chasseurs de 0,11 chasseur/ mille².

1.1. Les données des carnets des chasseurs

Tous les gagnants, qu'ils aient chassé ou non, devaient retourner le carnet du chasseur qui était joint à leur permis au Ministère des ressources naturelles et de la Faune à la direction régionale de l'Estrie, de Montréal et de la Montérégie. Un total de 347 carnets ont été retournés pour un taux de réponse de 58 %. De ceux-ci, seulement, 6 % indiquent que les détenteurs n'ont pas chassé. L'analyse des données recueillies des carnets apparaît dans la section qui suit

1.1.1. Les heures chassées

Le total d'heures chassées, selon la lecture des 347 carnets du chasseur reçus, totalise 3 434 heures avec une durée de chasse moyenne par chasseur et par jour de 4 h 42 pour une moyenne de 2,2 jours de chasse.

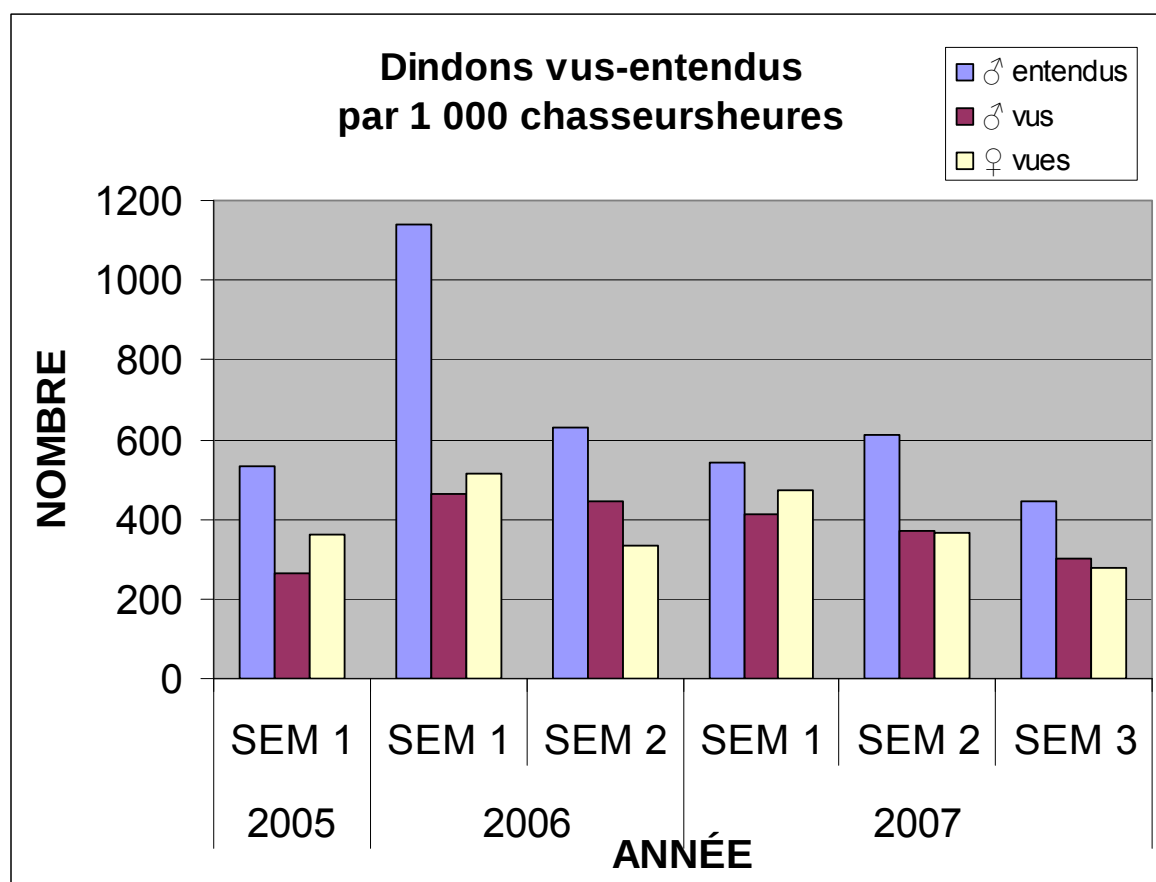
1.1.2. Le nombre de dindons mâles et femelles vus

Dans le carnet du chasseur, il y a une section où nous demandons au chasseur le nombre de dindons mâles et femelles qu'il a aperçu alors qu'il était en situation de chasse. Nous tentons ainsi d'évaluer l'évolution de l'activité des dindons selon l'avancement de la période d'accouplement et le début de la nidification.

Une ouverture tardive a pour effet de protéger les femelles et conséquemment, d'augmenter le succès de nidification et même de réduire la récolte des jeunes mâles (Jakes).

L'appel des mâles (gobbling) tend à diminuer au fur et à mesure que la saison avance. D'abord, en raison de la présence de chasseurs dans les bois qui modifie le comportement des dindons ainsi qu'à la baisse du taux d'hormones qui réduit l'instinct de reproduction des mâles. Cette baisse est plus rapide chez les jeunes mâles. Cette situation offre une bonne opportunité de récolte de dindon trophée (Tom) à mesure que la saison de chasse se prolonge.

Afin d'estimer la variabilité de la population de dindons dans le temps, nous pouvons utiliser la relation de dindons vus et entendus par 1 000 chasseursheures(graphique1).



Graphique 1. Nombre de dindons vus et entendus par 1 000 chasseursheures

Nous remarquons dans le graphique 1 pour la semaine 1 de 2006 un nombre élevé de dindons entendus par les chasseurs. Ceci peut s'interpréter comme un « pic » d'appel des mâles. Lors de la mise en place d'une chasse printanière régulière, il y aurait lieu de fixer la date d'ouverture de la chasse après ce type de « pic ».

Le graphique 1 démontre aussi que plus la saison avance moins les femelles sont visibles. Ce serait un indice qu'une bonne partie des femelles se seraient déjà accouplées et qu'elles seraient sur les nids pour une grande partie de la journée les rendant moins vulnérables aux tirs accidentels.

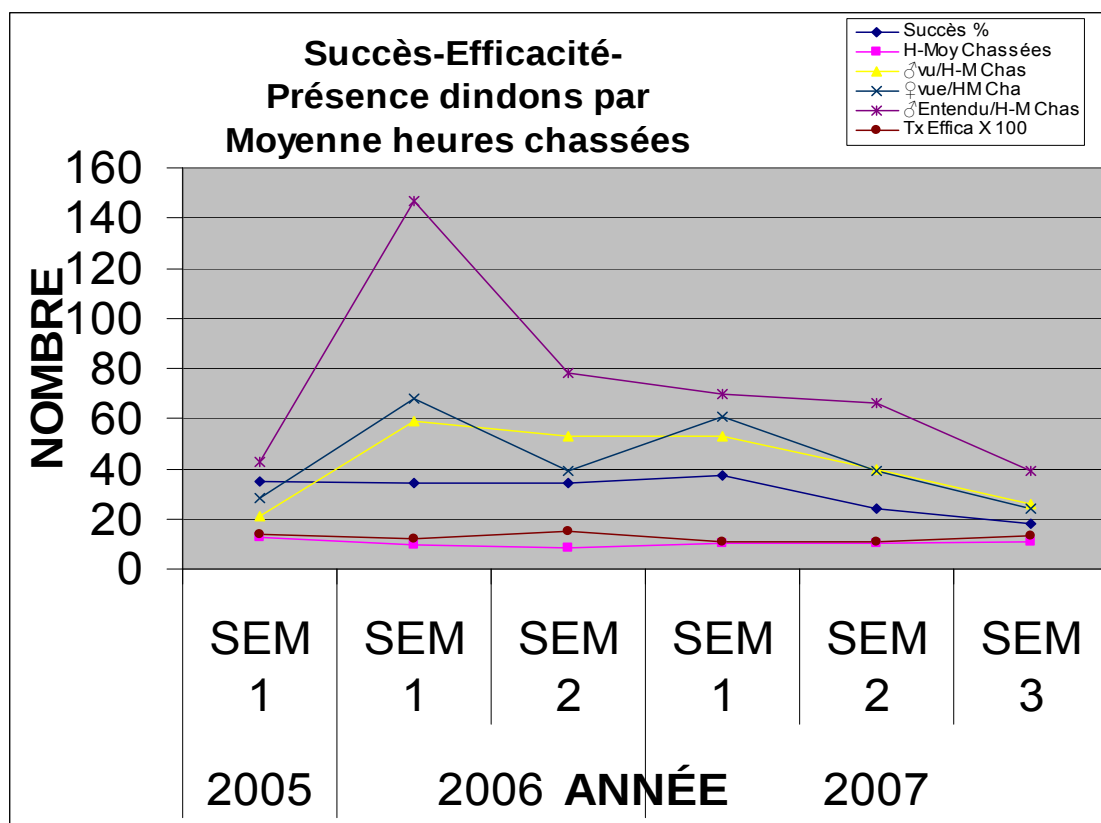
L'Ontario rapporte que les chasseurs, en moyenne annuelle de 1992 à 1999, voient chacun 6,1 dindons. En 2007, nos 326 chasseurs (carnets) rapportent avoir vu 1 260 dindons, soit en moyenne 3,8 dindons pour chacun d'eux.

1.1.3. Le taux de succès et l'efficacité des chasseurs

Le **taux de succès**, au graphique 2, exprime la récolte d'un dindon par unité d'effort, c'est-à-dire le temps de chasse en heure, que le chasseur déploie pour réussir sa capture. Pour la première plage, le taux est de 0,055 dindon par heure chassée. Lors de la deuxième plage, il s'élève à 0,042 dindon par heure de chasse. Et pour la troisième plage à 0,039 dindon par heure de chasse. Nous avons donc un taux de 0,047 dindon par heure de chasse pour l'ensemble des trois plages.

Sur le graphique 2 nous avons choisi de représenter le succès de chasse, soit le nombre de dindons récoltés divisé par le nombre de permis émis. Pour les plages de 2007, il est respectivement de 37,5 %, 24,2 % et de 18,3 % pour un succès combiné pour les trois plages de 26,7 %. Ce qui est un peu inférieur à celui des deux années passées qui se situait à 34 %.

L'**efficacité** est définie comme étant le nombre de dindons mâles récoltés par rapport au nombre vu. La récolte de la première plage est de 75 mâles sur les 559 mâles vus pour un taux efficacité de 0,13. Pour la deuxième plage, le taux d'efficacité est de 0,11 pour une récolte de 48 dindons mâles sur les 420 mâles vus. La récolte de la troisième plage est de 37 mâles sur les 281 mâles vus pour un taux efficacité de 0,13. Ces taux sont assez semblables à ceux de l'an dernier.



Graphique 2. Succès – Efficacité-Présence dindons par moyenne heures chassées

1.1.4. Données économiques et sociales

L' Ontario a fait une étude, en 1999, sur l'impact économique de la chasse au dindon sauvage dans cette province. Elle évaluait que la chasse générait 240\$ de retombées pour celui qui a chassé et 204\$ pour celui qui a acquis un permis de chasse mais n'a pu chasser. Elle estime que 74 % des chasseurs ayant acquis un permis sont actifs. Sur le montant dépensé par celui qui est actif, environ 10 % fut consacré à la nourriture et à l'hébergement. Donc, directement dans la région où se déroule la chasse.

Les données obtenues des carnets des chasseurs indiquent que :

Les sommes dépensées par les chasseurs québécois, pour cette chasse printanière au dindon sauvage en 2007 atteint 92 659\$, soit environ 286\$ par chasseur qui a retourné son carnet, qu’il ait chassé ou non.

Le taux de satisfaction est très élevé et frôle le 88 % des chasseurs pour l’ensemble des trois plages. Toutefois, chez les chasseurs qui n’ont pas abattu de dindon, la satisfaction est par contre un peu moins élevée. En ce qui concerne les détenteurs d’un permis qui n’ont pas chassé (6 %), le commentaire le plus fréquemment formulé se rapporte à la non accessibilité à un territoire de chasse.

2. LES DONNÉES BIOLOGIQUES

Cette chasse expérimentale a permis de recueillir des données biologiques sur les dindons sauvages dans l’aire de chasse expérimentale. Tout au long de la période de chasse expérimentale, un biologiste et un technicien de la faune étaient présents à la station d’enregistrement afin de prendre en note les différentes données biologiques sur tous les dindons enregistrés. De plus, lors des trois années de l’expérience, un prélèvement de peau fut effectué sur des sujets afin de faire une analyse ultérieure de l’ADN des dindons de ce territoire.

Les données biologiques recueillies (Tableau 3) révèlent qu’une femelle à barbe adulte de 5,0 kg a été enregistrée. Elle portait une barbe de 14,6 cm de longueur. Il y a aussi une femelle immature.

Tableau 5. Les données biologiques 2007

	Poids (kg)			Longueur de la barbe (cm)			Longueur de l’éperon (cm)		
	min	moyen	max	min	moyen	max	min	moyen	max
Mâle immature	5,3	6,5	8,5	6,5	10,0	14,5	0,1	0,50	0,9
Mâle adulte	5,9	9,1	10,8	8,0	22,5	28,5	0	2,2	3,5
Femelle imm	n/a	4,5	n/a	n/a	5,4	n/a	n/a	0	n/a
Femelle adul	n/a	5,0	n/a	n/a	14,6	n/a	n/a	0	n/a

Le plus gros mâle adulte pesait 10,8 kg. Le plus gros mâle immature pesait 8,5 kg. La plus longue barbe mesurait 25,8 cm chez un mâle adulte. La longueur moyenne des ergots chez les mâles immatures est de 0,50 cm et de 2,2 cm chez les mâles adultes. L'examen visuel des bêtes n'a révélé aucune anomalie; sauf une bête qui présentait un début de tête charbonnée. Les chasseurs furent aussi invités à nous dévoiler toute anomalie détectée lors de l'éviscération de leur dindon. Pour l'instant, aucun commentaire en ce sens ne nous est parvenu.

3. RECOMMANDATIONS

L'ouverture d'une chasse régulière au dindon sauvage dès 2008, signifie le début de la récolte d'une nouvelle espèce au Québec. Nous devons donc adopter une approche prudente qui tienne compte du fait que cette chasse se déroulera à la limite nordique de l'espèce et entièrement en territoire privé. Les propriétaires de ces territoires devraient être consultés et informés des modalités à venir.

Concernant la gestion du dindon, celle-ci devrait être alignée sous le principe de précaution pour plusieurs années à venir. Du fait que les gestionnaires du MRNF ne connaissent pas cette espèce et les particularités de sa gestion. À cet effet, les gestionnaires du dindon de New York et de la Pennsylvanie écrivent, malgré qu'ils gèrent le dindon sauvage depuis près de 40 ans, que le développement d'indicateurs peut prendre jusqu'à 7 ans avant qu'ils ne livrent de façon fiable, l'information souhaitée.

Enfin, nous devons profiter de l'opportunité qui nous est offerte de mettre en valeur cette ressource renouvelable et de nous assurer que toutes les régions touchées par cette saison de chasse, reçoivent le maximum de retombés économiques générées par la présence du dindon sauvage.

1-Élaborer une chasse régulière sur les bases de la chasse expérimentale

- Consulter-informer les populations locales de la venue d'une nouvelle saison de chasse printanière au dindon sauvage.
- N'ouvrir que les zones de chasse qui ont fait l'objet d'un inventaire et dont la population de dindon peut supporter une chasse.
- Émettre un nombre de permis limité par zone de chasse.
- Étaler l'émission des permis sur plusieurs plages de quatre à cinq jours.
- N'assigner qu'une plage à chacun des chasseurs.
- Demander à la SÉPAQ d'effectuer le tirage au sort.
- Travailler avec les agents économiques des régions touchées afin de maximiser les retombées économiques sur la région où a lieu la chasse au dindon sauvage.
- Freiner la perte d'espace boisé par leur protection et leur aménagement afin de favoriser la présence de dindons.
- Structurer l'accueil des chasseurs afin d'offrir, un accès à un territoire de chasse et une disponibilité d'hébergement adéquat.
- Informer les propriétaires privés des techniques forestières propices à cette espèce.

2-Acquérir des connaissances sur les populations de dindons sauvages du Québec

- Comptabiliser, annuellement, par 100 km parcourus, par zone de chasse, le nombre de dindon vu, le jour, durant les mois de juin, juillet et août. Cette donnée pourrait être recueillie par les agents de protection de la faune lors de la patrouille du territoire.
- Inscrire la zone de chasse, lors de l'achat du permis de chasse au dindon.
- Bâtir un programme de simulation de population du dindon québécois.